

Ma collectivité est éco-exemplaire

Charte d'engagement des collectivités *Ici : je réduis, je réutilise, je trie.*

Dans le cadre du déploiement de son PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) 2020-2025, le SYTRAD vous accompagne dans votre démarche d'éco-exemplarité sur la réduction et le tri des déchets ménagers, conformément aux recommandations et pratiques RSE.

4 objectifs à cet accompagnement

- ✓ être exemplaire en tant que collectivités en matière de gestion vertueuse de vos déchets ménagers,
- ✓ contribuer significativement à la réduction des déchets ménagers et à l'amélioration du tri sélectif au sein de votre structure,
- ✓ répondre aux objectifs nationaux,
- ✓ sensibiliser et mobiliser vos salariés et encadrants autour de cette thématique.

Pour y parvenir le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme), s'engage à :

- mettre à votre disposition un kit de communication comprenant un guide de l'éco-exemplarité des collectivités, des affiches de sensibilisation, des mini-vidéos thématiques, des bandeaux mails, des autocollants et bien d'autres outils (format imprimé et/ou format personnalisable et téléchargeable),
- vous organiser une visite, personnalisée et gratuite, de notre centre de tri des collectes sélectives MéTripolis, situé à Portes-lès-Valence (et/ou autres centres de traitement du SYTRAD),
- sensibiliser vos salariés et encadrants, au sein de votre structure, grâce à des sessions d'Escape Game « Zéro déchet » (2 heures pour des groupes d'environ 20 personnes),
- réaliser un diagnostic, au sein de votre structure, de la production et de la gestion de vos déchets ménagers et vous accompagner sur la mise en place ou l'amélioration de votre éco-exemplarité,
- valoriser votre engagement dans la communication du SYTRAD (communiqués de presse, réseaux sociaux, site internet...)

En contrepartie, votre collectivité, s'engage à :

- désigner une personne référente au sein de votre structure pour cet accompagnement :
- se mobiliser activement sur cet accompagnement en utilisant le kit de communication mis à votre disposition, en organisant dans vos locaux une ou plusieurs sessions d'Escape Game « Horizon Zéro » (minimum 20 personnes par groupe), réaliser le diagnostic des déchets ménagers et mettre en place les correctifs préconisés et organiser, dans la mesure du possible, une visite du centre de tri MéTripolis pour vos salariés et encadrants,
- installer ou améliorer le tri des déchets ménagers dans les espaces communs et dans les bureaux en y installant des bacs de tri et de la signalétique,
- associer vos services de nettoyage aux actions de réduction et de tri des déchets,
- apporter vos déchets spécifiques et encombrants en déchèteries (et non pas dans les bacs d'ordures ménagères),
- respecter l'obligation, applicable à tous les professionnels, de tri « 5-9 flux » selon votre activité,
- pratiquer le compostage des biodéchets en installant un composteur au sein de votre structure ou en fréquentant le composteur collectif le plus proche,
- bannir le jetable des consommables et promouvoir le réutilisable (couverts, serviettes, verres...),
- réaliser des achats durables et promouvoir la location, la mutualisation, le prêt, le don et les achats d'occasion,
- inscrire des clauses dédiées à la réduction et au tri dans vos contrats avec vos prestataires en lien avec la gestion des déchets,
- autres engagements (ex : organiser une journée de nettoyage ou une journée sensibilisation au recyclage au sein de votre structure...) : ..

cochez vos engagements

Durée de l'accompagnement

- ✓ A partir de la signature de cette charte d'engagement, l'accompagnement sera effectif pour une durée maximale de 6 mois (diagnostic, Escape Game...). Une phase de suivi pourra être envisagée à la suite de cette période.

Fait à, le

Gilbert Moulin 1er Vice-Président
en charge de la réduction des déchets
et du PLPDMA

La collectivité